

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 84-0013/PR/FP portant approbation du budget de la Caisse nationale de Retraites pour 1984.

n° 84-0013/PR/FP

Ministère

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RE-
FORMES ADMINISTRATIVES

Date de publication

9 janvier 1984

Numéro JO

n° 1 du 15/02/1984

Date du numéro

15 février 1984

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 27 décembre 1983.

TEXTE INTÉGRAL

ARRETE

Article 1er

Est approuvé le budget de la Caisse Nationale de Retraites pour l'exercice 1984 arrêté par le conseil d'administration tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de : –régimes des fonctionnaires et assimilés: Huit cent quatre vingt dix sept million cinq cent trente neuf mille sept cent quatre vingt dix francs Djibouti (897.539.790FD). –régime des députés: Soixante trois millions francs Djibouti (63.000.000 FD).

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.